

## Notion à la une : informalité

Critiquée pour son aspect vague, polysémique et par conséquent fourre-tout, la notion d'informalité est plus que jamais d'actualité. Cependant, elle reste souvent confondue avec la notion voisine d'illégalité, voire pire, amalgamée avec celle de criminalité.

Sommaire

[Indications bibliographiques](#) | [citer cet article](#)

### L'informalité, un jeu transgressif avec les règles

L'informalité est un terme générique forgé en référence au cadre réglementaire et institutionnel. Il désigne des activités ou des pratiques qui s'exercent hors des règles. Selon les cas, ce jeu transgressif peut être choisi ou bien contraint lorsque le droit en vigueur réduit certains à y avoir recours pour vivre, travailler, se loger, se déplacer. La spécificité de l'informalité est d'échapper, tout ou partiellement, aux archives, à la mesure et aux statistiques officielles.

L'informel est loin d'être désorganisé et anarchique : il se déploie selon une hiérarchie d'acteurs et il est structuré par des réseaux de relations sociales, en général cimentées par des liens personnels, familiaux, ethniques, culturels et/ou religieux. L'informalité n'est pas une réalité souterraine ou clandestine comme l'atteste la visibilité des petits métiers de rue ou des logements informels.



Cliché : K. Bennafia, 1996

*Vente d'essence à Kousséri, au Nord-Cameroun, non loin de la frontière avec le Tchad.*

## À l'origine : une notion économique

Suggéré par l'anthropologue anglais Keith Hart en 1972 à propos de revenus urbains au Ghana qui ne seraient pas issus de l'emploi « formel », le terme « informel » apparaît la même année dans un rapport du Bureau international du travail (BIT) au Kenya pour qualifier des micro-entreprises, souvent familiales, à forte intensité de travail, mais au niveau d'organisation et au capital faibles. Les économistes utilisent l'informalité à propos des revenus, des emplois, des entreprises, des formes d'épargne (comme les tontines ) ou de transfert bancaire (comme le *hawala* ).

Géographes, sociologues ou anthropologues convoquent la notion depuis un focus surtout urbain pour décrire le transport, le commerce, mais l'informalité sert aussi à définir certains échanges frontaliers, faire état de stratégies de débrouille, désigner des flux de contournement, qu'il s'agisse de circulations humaines ou marchandes, ou bien traiter des formes d'habitat non règlementaire par rapport à l'occupation du sol, aux règles de construction, aux normes de sécurité ou d'hygiène.

Les politistes l'emploient pour qualifier des institutions, des politiques de régulation ou des modes de gouvernance.

L'idée commune est que l'informalité renvoie à un mode d'agir « relationnel », où les interactions personnelles priment, par distinction avec un mode d'agir « institutionnel » (M. Peraldi).

## Formel/informel : une fausse dichotomie, car l'informel est au coeur de l'État

L'approche en termes binaires et antinomiques formel/informel ou officiel/parallèle (le premier rationalisé et assujéti à la fiscalité, le second hors du contrôle de l'État) est aujourd'hui unanimement réfutée. Le chevauchement, l'imbrication, voire l'interdépendance et la complémentarité entre les deux pans économiques formel/informel ont été mis en évidence au niveau des pratiques, des acteurs et des filières.

L'informalité ne se déploie pas en dehors de l'État, faussement assimilé à une entité abstraite surplombante. La pluralité d'acteurs qui constituent l'État sont les pièces centrales d'un système de contournement et les représentants de l'État, à tous niveaux, ne sont eux-mêmes pas exempts d'irrégularités, révélées par les scandales politico-financiers. Ce sont les dirigeants au pouvoir qui définissent, dans une approche dynamique, la légalité (et donc la transgression), tandis que les agents sur le terrain modulent l'application des règles, alternant laissez-faire, tolérance, arrangements (moyennant rétribution) ou répression. Contrebandidier et douanier sont ainsi les personnages complémentaires d'un système symbiotique.

Plutôt qu'une opposition, c'est donc un *continuum* qui existe entre formalité et informalité comme le résume L. Fontaine et F. Weber : « l'informalité se développe dans un continuum qui va d'irrégularités plus ou moins grandes jusqu'à la radicale illégalité, mais les deux registres sont toujours intimement liés, et l'économie formelle contient toujours des poches d'informalité, ne serait-ce que dans les multiples formes de la corruption » (2011, p. 16).

## L'informalité ne se réduit pas à criminalité et illégalité

L'informel recouvre un large éventail d'activités et de pratiques. Une partie d'entre elles seulement relève des sphères illégale (ce qui contrevient ou viole la loi) et criminelle . Par exemple, le commerce informel inclut certes des trafics d'armes ou de cocaïne, mais il ne saurait s'y réduire, faisant une place majoritaire aux produits banals de consommation courante, dont les taxes ont pu être « négociées ». La légitimité morale et l'acceptation sociale des activités caractérisent souvent l'informalité, *a fortiori* quand elle est indispensable à la (sur)vie quotidienne.

## L'informalité n'est ni un phénomène propre aux Suds, ni l'apanage des pauvres

Jusqu'aux années 1990, l'informalité a imprégné les écrits sur le développement, saluée pour ses vertus compensatoires (remède au chômage ou voie d'accès principale au logement). Dans

maints pays d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie, l'informalité constitue la norme, car elle est une réalité socio-économique dominante. L'économiste péruvien de la Banque mondiale, Hernando de Soto, a vanté la capacité d'inventivité, la flexibilité et la résistance des acteurs de l'informel, oubliés ou abandonnés par l'État. Mais ce discours romantique sur « l'entrepreneuriat héroïque » des opérateurs de l'informel a aussi légitimé les politiques néo-libérales des grandes institutions internationales, en justifiant le désengagement de l'État par la promotion du *self-development* et le renforcement des capacités des pauvres (*enablement*) à s'aider eux-mêmes. Pourtant, l'informalité n'est pas assimilable à la pauvreté : s'il existe des activités informelles de subsistance ou de survie, d'autres sont très lucratives et les exemples de richesse ou de réussite entrepreneuriale transnationale abondent, à l'exemple des Mama Benz . De même, l'habitat informel dans les pays en développement n'est pas une caractéristique des pauvres : il concerne au premier chef les classes moyennes, sans épargner les élites des *gated communities*, notamment pour l'accès au foncier.

La transition des pays socialistes vers l'économie de marché, l'érosion du rôle de régulation sociale de l'État dans les pays développés, la libéralisation économique et financière accrue, synonyme de sous-traitance, de délocalisation et de concurrence redoublée, participent à l'informalisation généralisée des économies, avec l'extension du travail au noir et des formes d'exploitation abusives, y compris dans des villes américaines ou européennes. La criminalité en col blanc et les scandales de fraude fiscale (affaires Clearstream, Petrobras ou HSBC) ont aussi contrecarré la vision culturaliste de l'informalité. Celle-ci est ubiquiste et diffuse, et elle ne constitue ni un stigmate de sous-développement, ni la marque d'un inachèvement de l'État.

Si les pratiques et les activités informelles affectent toutes les sociétés et s'exercent dans des lieux et des espaces déclinés à toutes échelles, il existe néanmoins des niches spatiales privilégiées pour l'informalité : par exemple, les régions frontalières et les bordures (comme le littoral), les zones rurales enclavées ou isolées, les quais de fleuve, les bâtiments désaffectés, ou encore les îles.



*Squat à Vénissieux (Rhône) : des populations précaires ont occupé durant un an d'anciens logements de personnels EDF-GDF.*

*L'habitat informel ne concerne pas que le Sud.*

## Notes

l'article "Hawala"

## Pour compléter :

- Azaïs, C., Steck, J.-F. (2010), « **Les territoires de l'informel** », *Espaces et sociétés*, n° 143 (3), p. 7-12.

- Bennafla, K., (2014), « État et illégalisme : quelle géographie ? Une approche par les flux marchands depuis l'Afrique et le Moyen-Orient », *Annales de géographie* n° 700, p. 1338-1358
- De Soto, H. (1994), *L'autre sentier. La révolution informelle dans le Tiers Monde*, Paris, La Découverte, 244 p.
- Fontaine, L. et Weber, F. (2011), *Les paradoxes de l'économie informelle : à qui profitent les règles ?* Paris, Karthala, 276 p.
- Gourland, Natacha, « Vendre ou courir, il faut choisir : Déguerpissements et réinstallations des commerçants de rue à Lomé », *Géoconfluences*, 2017.
- Lanne Jean-Baptiste, « Portrait d'une ville par ceux qui la veillent. Les citadinités des gardiens de sécurité dans la grande métropole africaine (Nairobi, Kenya) », *Géoconfluences*, 2017
- Peraldi, M. (2010) « Informalités. Nouvelles perspectives analytiques » in P.-N. Denieuil et M. Madoui, *Entrepreneurs maghrébins. Terrains en développement*, Paris, Karthala, p. 431-441.

### Sites utiles :

- Organisation Internationale du Travail :
  - tag économie informelle
  - programme de l'OIT sur l'économie informelle, 2014
  - *Women and men in the informal economy - A statistical picture*, 2002
- Eurostat : Établir le système de comptes nationaux - secteur informel

**Karine BENNAFLA**  
professeure, Université de Lyon (Jean Moulin Lyon 3).

### Pour citer cet article :

Karine Bennafla, « Notion à la une : informalité », *Géoconfluences*, avril 2015.  
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-informalite>